



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PORTAM

Date : 28 octobre 2025

Lieu : Salle des sports de Villeneuve - Georges Campo

Présidence : M. Maurice Wilkin

Secrétariat : Mme Isabelle Van Stichel

Heure d'ouverture : 12h00

1. Accueil et ouverture de séance

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Il rappelle que les convocations ont été envoyées avec le bilan financier de l'exercice écoulé.

Les comptes de l'association sont modestes mais équilibrés, les dépenses étant restées limitées.

Il précise cependant que, dans le contexte actuel, **des frais d'avocat sont à prévoir**, ce qui justifie la **hausse de la cotisation annuelle à 30 €** (au lieu de 25 €).

Cette décision sera formalisée au cours de la séance.

Le Président souligne le travail des bénévoles et conseillers, notamment **M. André Carpentier, M. Jean Mouthuy, M. Albert Jacquemin et M. Albert Genot**, pour leur implication et leur expertise technique.

Un rappel est fait de l'importance de la cohésion et du bénévolat au sein de l'association.

2. Élection et composition du Conseil d'Administration

Le Président procède à la **présentation du Conseil d'Administration (CA)** :

- **Vice-président** : M. Albert Dupont
 - **Trésorière** : Mme Viviane Demunck
 - **Secrétaire** : Isabelle Van Stichel
-

- **Relations extérieures** : M. Christian Dufrasne
- **Consultance technique** : M. Albert Genot et sa fille Régine
- **Secrétaire adjointe** : Mme Régine Genot
- **Trésorière adjointe** : Mme Francine Wilkin
- **Surveillance du domaine** : M. Michel Stordeur
- **Président** : M. Maurice Wilkin

Une **assurance annuelle couvrant toutes les activités** de l'association a été négociée pour un coût d'environ **200 €**, couvrant notamment la présente assemblée.

Un **appel à candidatures** est ouvert pour rejoindre le CA. Les personnes intéressées peuvent se manifester avant le **30 octobre** par courrier ou email.

Une **cotisation spéciale de 45 €** est demandée aux nouveaux entrants pour leur première année d'adhésion au CA.

3. Mise à jour administrative et financière

Le Président rappelle que :

- Les **documents officiels** (statuts, PV, mise à jour des membres du CA) seront transmis à la **préfecture**.
- L'article 6 des statuts est modifié pour acter la **hausse de la cotisation annuelle à 30 € à partir de 2026**.
- Le **rappor t de la réunion** contiendra le **numéro de compte** pour les versements.

Concernant l'historique :

- Une précédente **cotisation exceptionnelle de 20 €** avait été collectée par l'association « **Tous Ensemble Plus Fort** » (TEPF) pour financer les premiers frais d'avocat (Me Gaven).
 - Il est indiqué que nous ne connaissons pas (plus) la destination de cette somme celle-ci étant restée chez **Mme Maryse Denays**
-

4. Collaboration avec “Tous Ensemble Plus Fort”

Une large discussion s'ouvre sur la **collaboration entre “Portam” et “Tous Ensemble Plus Fort” (TEPF)**.

Le président précise que :

- TEPF n'a **pas de statut juridique** et fonctionne comme une association de fait.

- Les deux entités **collaborent étroitement** sur les dossiers en cours (notamment H26).
- Tous les membres actifs de TEPF sont désormais **également membres de Portam**.
- Il existe **d'autres groupes**, comme « **Toujours Plus Fort** », partageant les mêmes objectifs, malgré des **divergences de méthodes**.

Les représentants soulignent que :

« Nous travaillons tous dans la même optique d'information et de défense des propriétaires. »

Il est donc convenu de **maintenir la collaboration actuelle sans fusion immédiate**, les différences de communication (notamment sur Facebook) justifiant le maintien de structures parallèles.

Une fusion éventuelle sera envisagée plus tard.

5. Dossiers techniques et juridiques

Les membres rappellent :

- Le **projet H26** a fait l'objet d'une étude approfondie en lien avec TEPF.
- Les propriétaires ont désormais une meilleure **compréhension des enjeux juridiques et financiers**.
- Plusieurs **consultants externes** (experts techniques, juridiques et Horeca) accompagnent Portam bénévolement, notamment :
 - **M. André Carpentier** (piscine et infrastructures)
 - **M. Jean Mouthuy** (analyse financière)
 - **M. Marc Meremans** (consultant Horeca)
 - Un **avocat bruxellois** (souhaitant garder l'anonymat) qui analyse les propositions du promoteur.

6. Vie de l'association et perspectives

- Portam compte actuellement **environ 50 membres**, un effectif en **augmentation**.
- L'objectif est de **renforcer la relève** avec de nouveaux membres plus jeunes et disponibles.
- L'ambiance est conviviale et collaborative.
- Le Président conclut sur une note d'optimisme : « Les vieux vont céder doucement la place aux jeunes, et ça fait du bien. »

7. Clôture de séance

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Les participants sont invités à partager **le verre de l'amitié**, moment convivial traditionnel clôturant l'Assemblée Générale.

8. Résultats des votes

Nombre de votes : **24 votes**

- 1) Approbation du PV de l'AGO 2024 : **24 pour**
- 2) Rapport des comptes 2024/2025 et rapport du vérificateur : **24 pour**
- 3) Election et réélection du CA PORTAM : **24 pour**
- 4) Mise à jour officielle de notre CA : **23 pour et 1 abstention**
- 5) Mise à Jour officielle de l'article 6 de nos statuts : **24 pour**

Toutes les résolutions sont **acceptées**

9. Nr de compte

IBAN : BE 48 0018 0769 4727

Fait à Portiragnes, le 28 octobre 2025

Le Président

(Signature)



La Secrétaire

(Signature)

